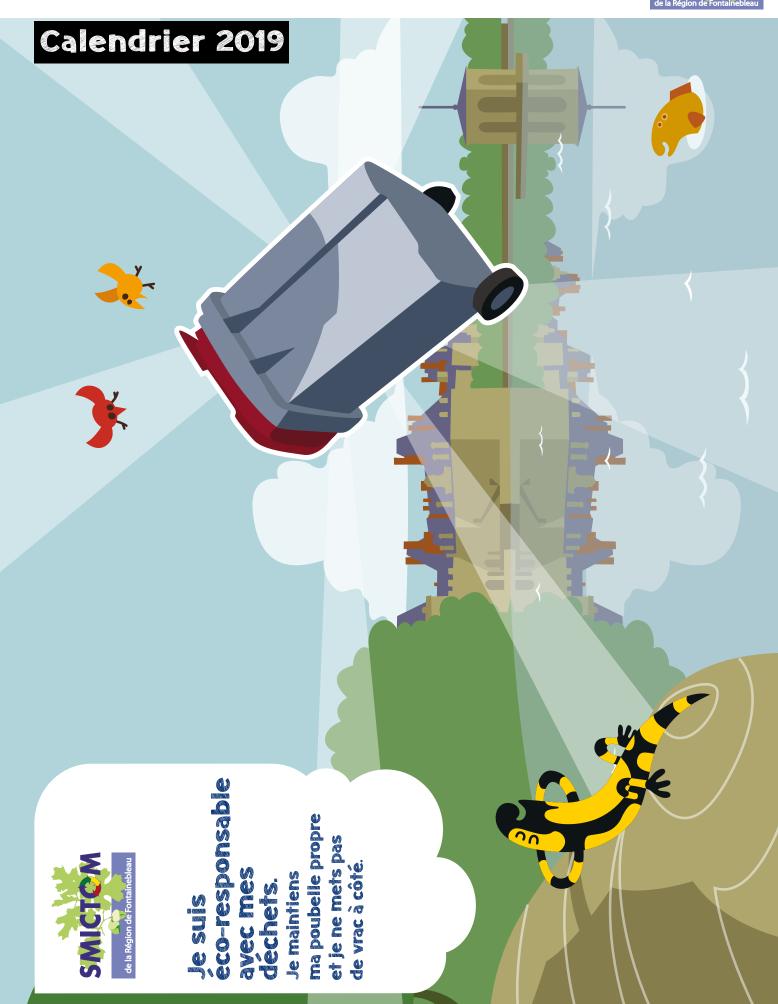
## Collecte sélective

Commune de Fontainebleau





#### Calendrier 2019

## Collecte sélective



Commune de Fontainebleau





#### Conformément au règlement sanitaire départemental:

- · Rien ne doit dépasser de votre bac.
- · Le couvercle doit être totalement fermé.
- · Il est interdit de déposer du vrac à côté du bac.



#### Les emballages recyclable (bac jaune)







#### HABITAT PAVILLONNAIRE

La collecte ayant lieu en fin de journée, merci de sortir vos bacs pour 18 heures. Pour les jours fériés, merci de sortir vos bacs avant midi.

#### LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES LUNDI / JEUDI

Pas de changement de collecte pour les jours fériés.

#### LES EMBALLAGES RECYCLABLES ET LE VERRE MERCREDI

La collecte du 1<sup>er</sup> mai est reportée au 2, celle du 25 décembre au 26 et celle du 1er janvier 2020 au 2.

#### la collecte des sapins de Noël

IMPORTANT : la collecte des sapins de Noël sera opérée par la ville les 7, 8, 9 janvier 2019 en fonction des secteurs de collecte des encombrants (bleu, orange et rouge)

# Carrefour de Bd du Mal. de Lattre de Tassigny

Allo Déchets

Service d'enlèvement des encombrants à domicile

Pour un rendez-vous ou

n'hésitez pas à appeler le

des renseignements.

01 64 23 35 54

#### **INFOS PRATIQUES**

#### SMICTOM de la Région de Fontainebleau

Votre syndicat de collecte des ordures ménagères. Un problème de maintenance, un doute sur les consignes de tri, une question sur la collecte, contactez-nous.

0800 133 895 Appel gratuit depuis un poste fixe

www.smictom-fontainebleau.fr BP 04, Veneux-Les-Sablons 77250 Moret-Loing-et-Orvanne.

#### Déchèterie de Bourron-Marlotte

 Pour toute question, contactez le SMITOM-LOMBRIC

0800 814 910 Appel gratuit depuis un poste fixe

#### **ZI des Soixante Arpents**

• Horaires d'été (du 01/04 au 31/10) Du lundi au vendredi : 15h-19h samedi: 10h-19h. dimanche: 10h-13h

 Horaires d'hiver (du 01/11 au 31/03) Du lundi au vendredi: 14h-18h,

samedi: 9h-18h, dimanche: 10h-13h







**ERREURS DE TRI:** 

Les films, sacs et barquettes en plastique, le polystyrène, le courrier et les enveloppes, les emballages souillés





Uniquement les bouteilles et les pots sans couvercle ni bouchon.

ERREURS DE TRI : Les vitrages, la vaisselle, les objets divers type vase, carafe...



# 

#### **HYPER CENTRE**

La collecte ayant lieu tôt le matin, merci de sortir vos bacs la veille au soir.

LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

#### DU LUNDI AU SAMEDI

Les collectes du 1<sup>er</sup> janvier 2019, 1<sup>er</sup> mai, 25 décembre et du 1<sup>er</sup> janvier 2020 sont supprimées.

LES EMBALLAGES RECYCLABLES
MERCREDI ET VENDREDI

Les collectes du 25 décembre et du 1<sup>er</sup> janvier 2020 sont supprimées.

LE VERRE

#### JEUDI

Pas de changement de collecte pour les jours fériés.

#### RUES SAINT LOUIS, MAGITOT, CHAPU, FOURNEL, BOUQUET, MERWART ET IMPASSE MAIRE

- Les ordures ménagères résiduelles :
- LUNDI ET JEUDI MATIN
- Les emballages recyclables : VENDREDI MATIN
- Le verre : JEUDI MATIN

#### JEODI WATIN

#### L'IMPASSE DE L'AQUEDUC

- Les ordures ménagères résiduelles :
- LUNDI MATIN
- Les emballages recyclables : VENDREDI MATIN
- Le verre : JEUDI MATIN

#### Les composteurs du SMICTOM

Le SMICTOM propose des composteurs à moitié prix avec la livraison et le montage gratuits. En plus, vous recevrez une plaquette sur le compostage et un bio-seau très pratique pour la cuisine. N'hésitez plus, passez votre commande.

0800 133 895 Appel gratuit depuis un poste fixe



#### Calendrier 2019



# Collecte des encombrants



### Ne sont acceptés à la collecte des encombrants que les déchets suivants :

- Les sommiers, matelas, vieilles ferrailles, etc., provenant des habitations, et en général, les objets de dimension trop importante pour être assimilés aux ordures ménagères proprement dites.
- Les résidus du bricolage (hors gravats) tels que : éviers, portes, fenêtres...

#### En sont exclus:

- Les gravats, débarras de cave ou grenier.
- Cartons, même de grande taille.
- Déchets verts.
- Tout déchet de taille inférieure à 30 cm.
- Les déchets provenant d'exploitation industrielle et commerciale.
- Les DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques)
- Les déchets présentant, par leur nature, un danger pour l'environnement ou pour la santé du personnel de collecte, les déchets pour lesquels il est fait obligation de recourir à des modes de collecte ou de traitement spécifiques.
- Les objets qui, par leur dimension ou leur poids, ne pourraient être chargés dans le véhicule de collecte par deux hommes, sans effort excessif.

#### **ZONE BLEUE**

7 janvier, 1er avril, 1er juillet, 7 octobre

#### ZONE ORANGE

8 janvier, 2 avril, 2 juillet, 8 octobre

#### ZONE ROUGE

9 janvier, 3 avril, 3 juillet, 9 octobre

